

Des scooters électriques en libre-service

Wattmobile lance le "Scoot'partage" au parking Charles-de-Gaulle

Après "Le Vélo", voici venu le temps du "Scoot'partage"! C'est le concept innovant, original et écologique que la société Wattmobile a récemment lancé à Marseille. Déjà implantée à la Gare St-Charles où elle faisait de la location traditionnelle, cette jeune entreprise a inauguré le 28 juin une nouvelle formule dans le parking Vinci Charles De Gaulle, niveau -1.

Ce service visant à désengorger les rues souvent encombrées de la cité phocéenne, tout en privilégiant un mode de déplacement respectueux de l'environnement, donne une alternative intelligente et peu onéreuse aux Marseillais. Le principe est simple et similaire sur plusieurs points à celui du phénomène "Velib" qui a déjà quelques années. Pour louer un scooter électrique 50 cm³ sans permis, il vous suffit de vous rendre dans l'un des kiosques prévus à cet effet, puis de vous renseigner sur les tarifs, abonnements et disponibilités du jour. Plusieurs options (location à l'heure, à la journée, au mois, ou à l'année...), adaptées aux différents besoins de chaque usager, vous seront ainsi proposées. Un scooter pouvant être loué à partir de 4 euros de l'heure bénéficie d'une autonomie de 30 kilomètres. Comme avec votre opérateur téléphonique, vous pourrez vous abonner



C'est au niveau moins 1 du parking Charles De Gaulle que se trouvent ces scooters électriques.

/ PHOTO DR

Un scooter en libre-service peut être loué à partir de quatre euros de l'heure.

pour 1 an et choisir entre différents forfaits : soir-matin, week-end, forfait 20h par mois... Les prix comprennent l'assurance, le parking, l'électricité, l'entretien, et les accessoires. Grâce à internet, vous pourrez visualiser les véhicules disponibles ainsi que leur niveau de charge, mais également réserver un scooter à l'avance.

Cependant, Pauline Avronsart, l'une des responsables du projet, ne s'arrête pas là et voit déjà bien plus loin : "Nous aimerions élargir le réseau en installant d'autres points de location à Marseille, mais également, à Paris et dans d'autres villes de France. Et puis pourquoi pas, des panneaux photovoltaïques afin d'alimenter en permanence les scooters. Les discussions avec la Ville de Marseille sur ce point sont toujours en cours".

Alors, à partir de cet été n'hésitez plus. Abandonnez pour quelques heures, bus, voiture et taxi, et choisissez un mode de déplacement écolo et estival, les cheveux au vent. Bref, osez sans complexe la "Scoot'attitude"!

Mélanie MASSON

Infos pratiques

Documents à présenter pour louer un scooter ou un vélo :

Une carte bancaire Visa ou Mastercard, un permis de conduire (+2 ans dans la catégorie) pour les scooters 125 cm³, une carte d'identité ou un passeport.

On en parle : Auchan et Wattmobile ont annoncé le lancement d'une future station Wattmobile à Auchan St Loup dans les prochaines semaines...

À noter : Vinci Park et Wattmobile ont reçu le Parko d'or de l'intermodalité 2011. Attribués tous les deux ans, les Parkos d'Or récompensent les initiatives les plus innovantes des professionnels du stationnement.

Adresses utiles :

Pour obtenir des renseignements plus précis sur la location des scooters : 0811 14 1313 ou contact@wattmobile.fr!